

Services à la personne

Pour la Casa, le domicile se retrouve à la rue

Le Collectif de l'aide à domicile était rassemblé mardi 21 octobre face à l'Assemblée nationale, pour lancer une campagne plutôt percutante. Le secteur espère enfin profiter de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa), dont il aurait pu bénéficier dès 2013.

Ils ont finalement dû retirer leurs masques. Leurs portraits de François Hollande, Manuel Valls et Marisol Touraine, vieillis par ordinateur, étaient considérés comme des « signes ostentatoires » malvenus à l'Assemblée nationale. Les cinq porte-parole désignés par le Collectif de l'aide à domicile [1] se sont donc exécutés ; et à défaut d'un entretien, ils ont au moins pu remettre en mains propres leur missive au groupe majoritaire socialiste.

« Qui s'occupera de vous ? »

Leur message, du reste, a pu être diffusé par l'intermédiaire des journalistes présents, ce matin du 21 octobre 2014. Réunis derrière l'Assemblée, tous masqués, les quelques dizaines de représentants du Collectif ont interpellé, à travers leur banderole, les trois politiciens susceptibles d'être un jour en perte d'autonomie : « Qui s'occupera de vous ? »

En lançant cette campagne au premier jour de l'examen par les députés du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2015, le Collectif espère, [une nouvelle fois](#), que les « 650 millions prélevés sur les retraites soient enfin alloués à l'accompagnement des personnes âgées ».

Détourné

C'est bien sûr la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) qu'ils visent ici. Ce prélèvement sur les retraites, les pensions d'invalidité et les allocations de préretraite, avait été instauré par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2013, pour « améliorer la prise en charge des personnes âgées privées d'autonomie ». Mais dans l'attente de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, [le produit de la Casa avait été en partie détourné](#), au profit du Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Ainsi en 2014, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) devrait percevoir 644 millions d'euros au titre de la Casa ; après ponction pour le FSV, [il ne devrait lui en rester que 100 millions...](#)

Aide à l'investissement

A vrai dire, dans le [dossier de presse](#) gouvernemental présentant le PLFSS 2015, il est assuré que la Casa « sera bien affectée à la CNSA » l'an prochain. La [loi d'adaptation de la société au vieillissement](#) n'entrera certes en vigueur qu'en cours d'année ; mais « la part de ces ressources non consommée en 2015 servira à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées, en finançant un plan pluriannuel d'aide à l'investissement sur 2015-2017 ».

Parmi les manifestants, Pascal Champvert, le président de l'AD-PA, refuse pourtant que « ce plan d'aide ne profite qu'aux établissements », et ignore totalement l'aide à domicile. Quant à Alain Villez, conseiller technique à l'Uniojss, il observe que ce dispositif « ne figure même pas dans le PLFSS actuellement : il n'est que déclaratif ».

1er janvier

Le Collectif attend donc un engagement précis pour que, dès ce 1er janvier, les fonds de la Casa profitent, notamment, à l'aide à domicile. Qu'importe, au fond, que ces ressources leur soient attribuées *via* la LFSS, ou bien par décret : l'important est qu'on « engage les crédits, sans attendre le vote de la loi vieillissement », poursuit Alain Villez.

Comme le rappelle Yves Verollet, le directeur général de l'UNA, « alors que les structures de l'aide à domicile

devraient créer des emplois, beaucoup en perdent : le reste à charge des usagers progresse de manière forte. » Et de ce fait, « ils n'utilisent en moyenne que 75 % de leurs plans d'aide », poursuit Thierry d'Aboville, le secrétaire général de l'ADMR. « Un décret suffirait pour augmenter les montants maximaux des plans d'aide, et réduire le reste à charge », conclut Alain Villez.

Pour autant la secrétaire d'Etat à l'autonomie, Laurence Rossignol, a déjà livré sa position à plusieurs membres du Collectif : d'après Thierry d'Aboville, « elle ne souhaite pas d'un tel décret avant la loi vieillissement », qui doit justement [réformer en ce sens l'allocation personnalisée d'autonomie \(APA\) à domicile](#). Dès lors, pour le Collectif, il reste à arracher des parlementaires un engagement dans le PLFSS.

[1] Cette campagne de mobilisation est menée par neuf organisations du collectif de l'aide à domicile : ADESSA DOMICILE, ADMR, AD-PA, FNAAFP/CSF, FNADEPA, FNAQPA, GENERATIONS MUTUALISTES, UNA, UNIOPSS.

Par Olivier Bonnin